

ÉLECTRICIEN.NE

Protection des yeux :

Protège contre les projections, éclats...
Lunettes ou sur-lunettes avec protection latérale : NF EN ISO 16321 et contre arc électriques (spécification B)
Ecran facial pour les consignations



Protection de la tête:

Protège des chutes d'objets et des chocs.
Norme : NF EN 397 + A1
Chaque caque a une date limite d'utilisation (de 3 à 5 ans), voir notice.



Protection respiratoire :

Protège les poussières lors des travaux d'installation.
Demi- masque P3
Jetable EN 149 : 2001 + A1 : 2009
Réutilisables (avec cartouches adaptées) EN 405 + A1 ou 140



Protection auditive :

Protège du bruit lors des travaux et lors du travail dans un environnement bruyant.
Bouchons d'oreille réutilisables ou jetable : NF EN 352-2
Casque antibruit ou serre-tête : NF EN 352-1
Casque antibruit avec atténuation active ou semi-active : NF EN352 EN352-5



Protection de la chute :

Protège lorsque la protection collective n'est pas suffisante.
Harnais complet (NF EN 361)
Longe avec absorbeur de choc (NF EN355)
ou

- enrouler (NF360)
- Point d'encrage (NF795)
- Connecteur (NF362)



Vêtements de travail :

Protège le corps et la peau, à adapter aux conditions environnementales.
Préférer les vêtements les plus couvrants possibles mais respirants ISO13688.
Contre les intempéries : NF EN 343
Contre le froid : NF EN 342
Préférer des pantalons à genouillères intégrées (systèmes de plaques amovibles)



Protection des mains :

Protège contre les blessures et le contact avec des produits dangereux.
Contre le risque mécanique NF EN 388 + A1
Gants isolants travaux sous tension EN/ IEC 60903



Chaussure de sécurité

Protège contre les chutes d'objets, les perforations et les risques électriques. EN ISO 20345
+ spécification S (embout de protection)
+ spécification P (anti-perforation)
EN ISO 50321-1 (chaussure isolante)
Tige haute ou basse



ATTENTION Cette fiche est fournie à titre indicatif et non exhaustive. La protection individuelle est à adapter à chaque situation de travail.

